



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le 27 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Date de convocation : 20 juin 2016

PRESENTS

Délégués titulaires : M. DUBOIS Francis, Mme AVELINO Marie-Claude, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DATIN Yves, Mme ELEGIDO Martine, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, Mme SCHWALM Sandrine, Mme SUAUX Marie-Laure, M. SUDOUR Claude, M. TAGUET Jean-Marie, M. VEYSSIERE Pascal, Mme VILLALBA Liliane.

Délégués suppléants : M. PETIT Christophe, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme TAUTOU Bernadette.

ABSENTS EXCUSES

M. BOUYGES Daniel, M. CARTIER Philippe, Mme CAYROU Isabelle, M. FAURE Jean-Louis, Mme FAURE Monique, Mme PEYRAT Denise, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. ZANETTI Fernand.

Mme CAYROU Isabelle a donné procuration à M. FERRE Charles,
Mme FAURE Monique a donné procuration à Mme SUAUX Marie-Laure,
M. TRAËN William a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BOINET Jean.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
22 JUIN 2016
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

OBJET : Définition des modalités de collaboration et de concertation pour l'élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal et du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'intégralité du territoire de l'EPCI.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 avril 2016, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Le 25 avril 2016, la Communauté de Communes de Ventadour a tenu une conférence intercommunale comprenant l'ensemble des maires des 17 communes membres, où il a été convenu des modalités de collaboration et de concertation.

La collaboration sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Mise en place d'une charte de gouvernance du PLUI et du RLPI ci-jointe,
- Mise en place d'un comité de pilotage où l'ensemble des communes membres seront représentées

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Organisation de réunions publiques d'information dans la commune du siège de la Communauté de communes et dans plusieurs secteurs géographiques du territoire communautaire ;
- Mise en place de panneaux explicatifs dans un lieu public ;
- Mise à disposition d'un registre d'expression au siège de la communauté de communes ;
- Information dans le journal communautaire et sur le site internet de la Communauté de communes.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et du règlement local de publicité intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2016 approuvant les objectifs de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

Vu la conférence intercommunale réunissant les maires des communes membres de la communauté de communes réunie le 25 avril 2016 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'organe délibérant de l'EPCI,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Arrête** les modalités de collaboration et de concertation du Plan local d'urbanisme intercommunal et du Règlement local de Publicité Intercommunal, telles que présentées ci-dessus.

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
22 JUIN 2016
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 30 juin 2016**

Le Président

Garrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Communauté de Communes de
Ventadour

Francis DUBOIS